

Programme de coopération Algéro-Français PROFAS B+ relatif à la formation résidentielle à l'étranger au titre de l'année universitaire 2017-2018 (Doctorants non salariés)

Fiche de contrôle de conformité réglementaire de l'établissement

Les dossiers seront obligatoirement déposés sous format papier et sous format numérique (CD ou clé USB avec une étiquette portant le nom et prénom en français). Chaque pièce du dossier doit être enregistrée au format .doc ou .pdf dans un fichier séparé portant le nom de la pièce.

Le dossier de chaque candidat doit être fourni en **un seul exemplaire** dans un porte document comprenant le nom, le prénom du candidat et l'établissement.

01	Bordereau nominatif de l'établissement	
02	Basse de données Excel de tous les candidats en format papier	
03	Basse de données Excel de tous les candidats sous format numérique CD	
04	Procès –verbal du conseil scientifique de l'établissement (modèle MESRS)	
	Visé par le chef de l'établissement	
	Visé par le président du CS	
	Liste complète des candidats	
	Liste des candidats sélectionnés par ordre de mérite	
	Liste complète des candidats non retenus avec les motifs du rejet	

N.B :

- Le Bordereau doit contenir la liste nominative des candidats.
- Les dossiers des candidats envoyés à la CRUEst doivent être organisés selon le canevas (5).
- Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.
- Les dossiers doivent être envoyés avec un responsable des Relex (les dossiers envoyés avec les chauffeurs ne seront pas acceptés).
- Les dossiers hors délai ne seront pas acceptés.
- On ne traite pas les dossiers avec les candidats.
- Après étude des dossiers par la commission de la CRUEst, les compléments de dossiers doivent être ramenés par un responsable des RELEX selon le calendrier établi par la CRUEst.
- Canevas (2) : fiche de contrôle des dossiers des Enseignants/des chercheurs/des Doctorants non salariés postulants pour le programme boursier PROFAS B+ 2017-2018.